



PRÉFET DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Décision n ° 2024-014

Fixant la composition du jury de l'essai professionnel d'OPA
au titre de l'année 2024
pour l'accès au niveau IHM1

sur les missions de technicien de maintenance des réseaux au sein du CIGT de la DIR Atlantique à Lormont
(département 33)

Le directeur interdépartemental des routes Atlantique, par intérim

VU le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif aux classifications des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes ;

VU la note de gestion de la direction des ressources humaines du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif aux classifications des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juillet 2024 nommant Monsieur Francis LARRIVIERE, directeur interdépartemental des routes Atlantique par intérim à compter du 5 août 2024 ;

VU l'arrêté de monsieur le préfet de la Gironde du 2 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Francis LARRIVIERE, directeur interdépartemental des routes Atlantique par intérim ;

VU la décision N° 2024-013 en date du 26/08/2024 de la DIR Atlantique autorisant l'ouverture d'un essai professionnel au titre de l'année 2024 pour l'accès grade d' IHM de niveau 1 - sur les missions de technicien de maintenance des réseaux au sien du SIEER/CIGT de la DIR Atlantique affecté à Lormont.

DECIDE

Article 1er :

Le jury, chargé de l'essai professionnel susvisé, est composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur Pierre-Paul GABRIELLI – directeur adjoint chargé de l'exploitation au sein de la DIR Atlantique, président du jury,
- Monsieur Christophe BOUTIN – chef de subdivision et du centre de stockage POLMAR affecté à la DIRM SA,
- Monsieur Gilles LACASSY – chef de service d'ingénierie pour l'exploitation et l'entretien de la route, DIR Atlantique,
- Madame Valérie TEDDÉ – secrétaire générale adjointe, DIR Atlantique.

Article 2 :

Le Directeur interdépartemental des routes Atlantique par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée, de manière à être accessible aux candidats, sur le lieu de l'épreuve pendant toute sa durée, ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats le site intranet de la DIR Atlantique.

Fait le 2/09/2024, à Bordeaux
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des routes Atlantique
par intérim

**Le directeur adjoint
chargé du développement**

Francis LARRIVIÈRE